

C'est le P. Bruno Goncalves, c.o. (Vice-Official/Chargé de cours à la faculté de droit canonique de paris) qui nous parle des différents aspects du droit canonique concernant les situations des catéchumènes.

1. Comprendre pourquoi existe un droit dans l'Eglise :

- a) **Nous reprenons ensemble Lumen Gentium n° 8 où le Concile Vatican II nous situe l'Eglise du Christ :** « *Le Christ unique médiateur, crée et continuellement soutient sur la terre, comme un tout visible, son Église sainte, communauté de foi, d'espérance et de charité, par laquelle il répand à l'intention de tous, la vérité et la Grâce. Cette société organisée hiérarchiquement d'une part et le Corps mystique d'autre part, l'assemblée discernable aux yeux et la communauté spirituelle, l'Église terrestre et l'Église enrichie des biens célestes ne doivent pas être considérées comme deux choses, elles constituent au contraire une seule réalité complexe, faite d'un double élément humain et divin. C'est pourquoi, en vertu d'une analogie qui n'est pas sans valeur, on la compare au mystère du Verbe incarné. Tout comme en effet la nature prise par le Verbe divin est à son service comme un organe vivant de salut qui lui est indissolublement uni, de même le tout social que constitue l'Église est au service de l'Esprit du Christ qui lui donne la vie, en vue de la croissance du corps.* »

La double nature du Christ, divine et humaine, explique la double nature de l'Église céleste et humaine. Parce qu'il y a une incarnation, il y a une réalité sociale. Et là où il y a une société, il y a un droit. Le RICA est un cheminement ecclésial. Pour qu'il y ait une communion, il faut qu'il y ait des normes et des règles.

- b) **L'Eglise comme communion :** L'Église ne peut rien faire sans le Christ mais le Christ ne veut rien faire sans l'Église. Le droit permet et réaliser cette communion. Il nous aide à trouver notre place dans l'Église, sans perdre de vue le salut des âmes qui est le bien suprême recherché (c. 1752 du code de droit canonique).

c) **Le code restaure la Vie Chrétienne :**

- ◆ Le code au Service de la Vie Chrétienne dans la charité (Caritas) pour que s'y déploie la Grâce sous la mouvance de l'Esprit saint.
- ◆ Eglise est le Sacrement universel du Salut où chacun exerce sa mission en participant comme membre du corps du Christ a sa triple mission de prêtre, prophète et roi. La communion ecclésiale aide à discerner ce qui est bon et ce qui est à convertir.
- ◆ Service de la Communion (définit les règles de comportement). Recevoir un catéchumène, c'est l'amener à vivre dans la pleine communion de l'Église et ceci dans la pleine liberté de sa conscience.

2. Les enjeux canoniques du baptême des adultes :

Nous reprenons les points importants qui figurent dans le RICA :

A) Le cheminement vers le baptême des adultes avec :

1. La manifestation de recevoir le baptême. La volonté doit être informée, donc le choix éclairé et libre. Il faut aider la personne à devenir adulte.
2. Être instruit des vérités de la Foi et des obligations chrétiennes. Perception d'un Dieu créateur, rédempteur et trinitaire qui nous guide dans une vie en cohérence avec l'Évangile.
3. Être mis à l'épreuve par le temps du catéchuménat :
 - le discernement avec la conversion initiale, le désir de changer de vie dans la relation avec Dieu ; la fréquentation de l'Église et de la communauté chrétienne ainsi que la rencontre avec les ministres ordonnés ; la nécessaire purification. En fait les éléments essentiels pour l'accès au baptême.
 - le temps de la catéchèse avec la transmission des connaissances et la pratique de la vie chrétienne qui induit le changement des mœurs.
 - l'Appel décisif : on ne s'appelle pas soi-même, on est appelé au baptême. Il faut 4 conditions : la conversion des mentalités, la connaissance suffisante du mystère chrétien, la participation croissante à la vie de la communauté et la volonté de recevoir les sacrements de l'Église.

B) Questions canoniques diverses :

1. Le baptême sous condition : Comme le baptême ne peut être réitéré il nous faut vérifier si le baptême reçu est valide. S'il y a doute sur la validité du baptême ou pas de trace de baptême on peut baptiser sous condition.
2. 5 conditions pour être parrains ou marraines : cf. c . 874
 -
 - Personne choisie par le baptisé ou son représentant légal donc non imposée. Il doit avoir l'aptitude et l'intention de remplir cette fonction.
 - Personne ayant au moins 16 ans (possibilité de dispense donnée par le curé ou le ministre du baptême lui-même
 - Personne catholique, confirmée, ayant reçu eucharistie et menant une vie conforme à l'Évangile
 - Personne qui est ni père, ni mère du catéchumène
 - Ne pas être sous le joug d'une peine canonique

Note : on peut choisir d'avoir un seul parrain ou une seule marraine ou les deux mais pas deux parrains ou deux marraines cf. c. 873

3. Le Mariage des catéchumènes :
 - a) Le mariage d'un catéchumène avec un autre catéchumène devient sacrement au moment du baptême du deuxième catéchumène du couple. On passe d'un

mariage naturel à un mariage sacramentel. La prière de bénédiction nuptiale peut être dite au moment du baptême.

« La grâce de Dieu n'est pas enchaîné par la force des sacrements » Saint Thomas d'Aquin

- b) Le mariage d'un catéchumène avec son conjoint chrétien : au moment du baptême du catéchumène le mariage devient sacrement et l'on peut faire une bénédiction nuptiale.

C) *L'état des personnes et la célébration du baptême des adultes :*

1. L'insistance sur la conversion des mœurs et des mentalités comme signe de son attachement au Christ
2. La situation du catéchumène réclamant le baptême : il y a mariage naturel quand l'un des deux est non chrétien et qu'un mariage civil est contracté. Le mariage sacramentel concerne deux personnes baptisées, qu'elles soit catholiques ou non